La Ville installe dix caméras de surveillance supplémentaires

La Ville de Metz poursuit le déploiement de son réseau de caméras avec la pose de dix appareils supplémentaires au centre-ville. Ces installations préparent le retour des citadins dans l'espace public. Pour l'heure, elles aident la police à verbaliser les promeneurs attroupés ou sans attestation.

I ly en avait 138. Il y en aura 148 d'ici l'été: ces caméras de surveillance braquées sur l'espace public sont reliées au QG de la police municipale de Metz. Ces installations répondent à des problématiques différentes.

Encadrer les manifestations revendicatives. « Les manifestations comme celles des Gilets jaunes reprendront probablement après le confinement. Certains sites n'étaient pas suffisamment équipés pour surveiller », signale Sébastien Koenig, adjoint à la Tranquillité publique.

Au mois d'avril, une nouvelle caméra dôme est venue équiper le secteur Chambières/boulevard du Pontiffroy face aux locaux de la police municipale. Une autre caméra a été installée boulevard Robert-Sérot pour visualiser le Moyen Pont. Deux autres installations ont désormais vue sur les secteurs Esplanade/Citadelle et rue des Clercs/place de la République.

Les mesures de confinement ont retardé les travaux de génie civil réalisés par l'entreprise Jean Lefèbvre Lorraine pour installer deux autres caméras rue du Juge-Michel et avenue Schuman/place de la République. Elles le seront d'ici l'été.

Gérer les manifestations culturelles. « Les rassemblements culturels sont plus nombreux, ne serait-ce qu'avec Constellations», signale l'élu. Une caméra vient d'être fixée pour observer l'axe Taison/En Fournirue.

Répondre aux doléances. Les élus veulent aussi répondre aux plaintes des habitants en matière de nuisances sonores et de sécurité la nuit. C'est ainsi qu'une caméra dôme vient d'être fixée sur un immeuble au n° 7 de la rue des Roches et une autre sur la placette des Roches « où les squats sont fréquents ». Un autre équipement a été dédié au boulevard Robert-Sérot pour observer le Moyen Pont. L'axe Nexirue/Poncelet est désormais équipé d'une seconde caméra, le long des Galeries Lafayette.

Les services municipaux étudient la possibilité d'aménager une caméra dôme mobile qui contrôlera les allées et venues du passage Coislin. « C'est une forte demande des copropriétaires. Ils nous appellent régulièrement pour déloger des personnes ou pour signaler des intrusions dans les garages souterrains », commente l'adjoint.

À Borny et Amphithéâtre

D'autres secteurs devraient être prochainement équipés comme celui de la rue du Docteur-Schweitzer dans le quartier de Borny pour poursuivre le maillage des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Borny compte neuf caméras fixées sur des axes généralement droits, donc avec une vue étendue.

Enfin, la nouvelle place du Parlement autour de laquelle s'organise le centre des congrès, le pôle d'échange multimodal et le nouveau siège de Metz Métropole devrait bientôt être dotée de trois appareils.

En attendant le déconfinement, ces caméras ont surtout aidé les forces de l'ordre à cibler les attroupements sur la voie publique. Depuis le 16 mars, la police nationale a verbalisé 10 000 personnes en Moselle pour circulation sans attestation ou sans motif valable. À ses côtés, la police municipale a dressé 500 PV à Metz.

Céline KILLÉ



Dans le cadre de la modernisation du système de vidéoprotection, la Ville a aussi procédé au remplacement de 30 caméras ancienne génération, ce qui porte actuellement le taux de caméras haute définition à 77 %. Ici au centre de supervision urbaine de la police municipale de Metz.

Photo RL/Maury GOLINI

« Il n'y a aucune dérive sécuritaire »

La décision d'ajouter une dizaine de caméras au réseau messin a été actée en décembre, lors du vote du budget 2020. « Il ne s'agit pas d'une orientation sécuritaire », intervient Sébastien Koenig, adjoint à la Tranquilité publique. « Nous avons une enveloppe annuelle habituelle entre 100 000 et 200 000 € qui sert à compléter le maillage du réseau en fonction des besoins et en réflexion avec la police. » Actuellement, « nous nous servons des caméras pour repérer les attroupements et envoyer les patrouilles au bon endroit. Mais on travaille aussi, sans caméra, à faire respecter l'interdiction des

aires de jeux pour éviter les contaminations. Nous

avons surtout choisi de faire confiance aux Messins qui, globalement, respectent les mesures de confinement. »

Selon l'élu, « les caméras ne permettent pas de connaître les inclinations politiques, les pratiques religieuses ou les mœurs des habitants. Les images ne sont exploitées que sur réquisition judiciaire et effacées au bout de 15 jours. C'est moins intrusif qu'un traçage par téléphone via une application ». Pour l'adjoint, « la caméra ne filme pas le virus. Certains se posent la question des caméras thermiques à l'entrée des lieux accueillant du public. On ne le souhaite pas pour des raisons éthiques ».